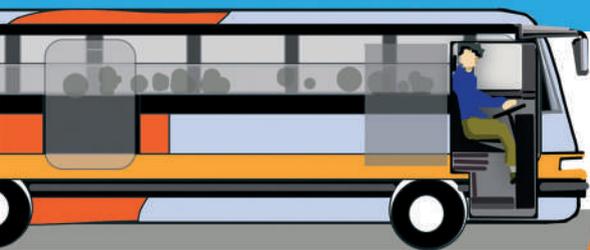


Quelques règles de bonne conduite dans les transports scolaires



J'attache ma ceinture de sécurité

Si un contrôleur monte dans le véhicule, je lui présente ma carte. En cas d'oubli, je lui présente mon cahier de correspondance pour qu'il puisse vérifier mon identité.

Je suis poli et respectueux envers le conducteur quand je monte. Je ne lui parle que pour un motif valable, pour ne pas le distraire. Je ne chahute pas et je ne parle pas trop fort.

Je descends sans provoquer de bousculade. Je m'engage sur la chaussée quand le car est suffisamment loin pour avoir une bonne visibilité et traverser en toute sécurité. Je reste toujours prudent en dehors du véhicule : la plupart des accidents graves en transport scolaire surviennent lors de la montée dans le car ou au cours de la descente.

Pour ma sécurité... avec mon gilet, je suis branché... c'est clair !

Si mon enfant est scolarisé en maternelle ou primaire, il est nécessaire qu'un adulte soit présent pour l'accompagner et le récupérer à l'arrêt de bus du bon côté de la chaussée.
L'ENFANT NE DOIT JAMAIS TRAVERSER SEUL

Je suis présent 5 minutes avant l'arrivée du car. Le car n'attend pas les retardataires.

Je présente systématiquement ma carte de transport au conducteur sans qu'il me la demande.

Je rejoins rapidement ma place. Je place mon cartable à mes pieds et je laisse l'allée libre.

Je veille à la propreté du car : je ne mange pas, ne bois pas, ne fume pas dans le car. Je ne touche ni le marteau brise-glace, ni les portes. Je n'abîme pas les sièges.

GUIDE DES TRANSPORTS SCOLAIRES



- INSCRIPTION
- INFORMATIONS À L'ATTENTION DES PARENTS
- LA SECURITE, UNE RESPONSABILITE PARTAGÉE
- QUELQUES OBLIGATIONS ET RÈGLES DE BONNE CONDUITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour m'inscrire en ligne, pour connaître mon itinéraire, mes horaires, pour tout autre renseignement :

www.laregion.fr

En cas d'intempéries ou de perturbations diverses :

N° Vert 0 800 39 06 77

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Infos communiquées par SMS (sous réserve de votre accord)
Pensez à indiquer votre numéro de téléphone portable

Service régional des transports du Tarn-et-Garonne
Maison de Région
20 place Prax Paris
82000 Montauban

Inscription aux transports scolaires



En inscrivant votre enfant dans les délais impartis, c'est-à-dire **avant le 14 juillet**, il disposera de sa carte de transport et d'une place à bord d'un véhicule dès la rentrée scolaire de septembre.
La carte de transport est obligatoire pour monter à bord du véhicule

Qui peut bénéficier de la carte de transport ?

- Tout enfant âgé d'au moins **3 ans**.
- Tout élève inscrit dans l'établissement d'enseignement public ou privé (sous contrat relevant des ministères de l'Education Nationale ou de l'Agriculture) du secteur ou le plus proche de son domicile qui propose la section choisie dans le cadre de la pédagogie obligatoire.
- Tout enfant fréquentant un **Centre de Formation des Apprentis (CFA)**
- Certains élèves domiciliés ou scolarisés **hors département** : conditions et modalités d'inscription auprès du Service régional des Transports.
- Tout étudiant domicilié **et** scolarisé en Tarn-et-Garonne.



Comment m'inscrire ?

J'utilise le car (1^{ère} inscription ou renouvellement)

- Je peux m'inscrire en ligne : www.laregion.fr,
ou
- Je retire et complète un dossier papier disponible :
 - en mairie
 - au Service régional des Transports du Tarn-et-Garonne,
 - sur le site : www.laregion.fr

J'utilise le service SNCF pour la 1^{ère} fois

Je dois remplir 2 imprimés papier :

- le dossier d'inscription (à retirer en mairie, ou auprès du Service régional des Transports ou à télécharger sur www.laregion.fr),
- la liasse SNCF correspondant à mon régime de scolarité (demi-pensionnaire ou interne) à retirer en gare ou au Service régional des Transports.

J'utilisais déjà le service SNCF l'année dernière

- Je reçois directement à mon domicile le dossier d'inscription papier pré-rempli.
- Je vérifie soigneusement les informations et corrige ou complète si nécessaire.
- Je reçois directement à mon domicile la liasse SNCF (demi-pensionnaire ou interne) que je complète.

J'utilise le car :
je ne joins pas
de photo d'identité

La liasse SNCF doit être tamponnée
par l'établissement scolaire

J'utilise un
service SNCF :
je joins 2 photos
d'identité

A qui retourner le dossier papier ?

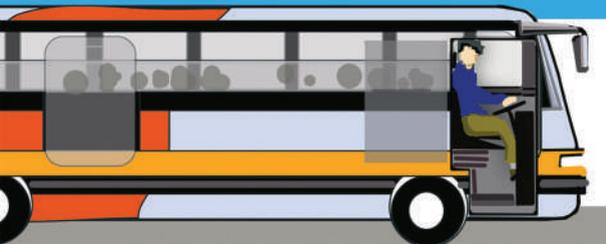
- Après l'avoir entièrement complété et signé :
- je le retourne par voie postale
 - ou je le dépose au :
Service Régional des Transports
Maison de la Région - 20 esplanade des fontaines
82000 Montauban



- Le dépôt du dossier n'entraîne pas son acceptation systématique.
- La dévolution du titre de transport n'entraîne pas le passage du car à domicile.
- Toute demande incomplète ou mal renseignée ne pourra être traitée.



Informations à l'attention des parents



Paiement : Combien ? Comment ? Quand ?

Le coût moyen annuel du transport d'un élève est d'environ 890 €. La participation forfaitaire pour inscrire votre enfant est de :

- 92 € pour les demi-pensionnaires,
- 46 € pour les internes.

Quelle que soit la date d'inscription (début, milieu ou fin d'année), cette somme forfaitaire est due en intégralité pour l'année entière.

Le règlement de la participation doit être effectué au plus tard 1 mois après réception de la carte, auprès :

- du transporteur,
- si vous utilisez un service SNCF, le paiement vous sera demandé par courrier au cours du 1^{er} trimestre scolaire.



Certaines communes ou Communautés de Communes prennent en charge partiellement ou totalement cette participation. Renseignez-vous auprès de votre commune.

Une place dans le véhicule, même inoccupée par un élève, est financée toute l'année par la Régop, car les moyens matériels et humains ont été adaptés en tenant compte de sa présence. Il est donc important que votre enfant emprunte de manière significative les transports scolaires.



Annulation de la carte

Si vous n'avez pas ou plus l'utilité de la carte de transport, elle doit être retournée **immédiatement et directement au Service régional des Transports**

Maison de la Région - 20 esplanade des Fontaines – 82000 Montauban

- par voie postale en recommandé avec accusé de réception,
- ou déposée directement au Service régional des Transports contre remise d'un récépissé.

Attention, vous restez redevable de l'intégralité du paiement si vous annulez la carte :

- après le 30 septembre pour toute inscription enregistrée avant la rentrée scolaire,
- un mois après l'inscription en cours d'année.

ALORS NE TARDEZ PAS !!!

Réception de la carte de transport

- Elle sera adressée à votre domicile à partir du 21 août.
- Vous devez la faire valider dans les meilleurs délais auprès du transporteur qui apposera le timbre.
- Collez enfin la photo d'identité de votre enfant avant de replier l'adhésif transparent.

Pour les utilisateurs d'un service SNCF : retrait du titre de transport en gare après réception du courrier de notification

Perte, détérioration ou vol du titre de transport

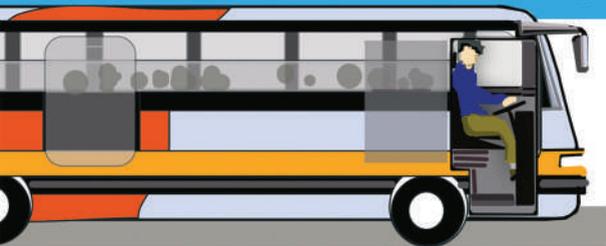
Pour obtenir un duplicata, vous devez adresser une demande écrite au Service régional des Transports accompagnée d'un chèque de 16 € libellé à l'ordre de la Régie régionale des transports du Tarn-et-Garonne.

Modification du titre de transport

Tout changement dans les renseignements portés sur le titre de transport doit conduire à solliciter les modifications nécessaires auprès du Service régional des Transports en joignant les pièces justificatives.

Toute modification d'itinéraire doit impérativement être formulée par écrit auprès du Service régional des Transports. Les entreprises et les conducteurs n'ont pas vocation à transformer les circuits de transports scolaires.

La sécurité, une responsabilité partagée



La Région s'engage...

Pour plus de sécurité, chaque élève-usager du réseau de transports scolaires est doté d'un gilet rétro-réfléchissant.

Pour plus de sécurité, un grand nombre de points d'arrêt ont été aménagés, sécurisés et signalés.

Pour plus de sécurité, les cars sont équipés de ceintures de sécurité.

Pour plus de sécurité et de confort, des circuits de transport pensés pour être plus proches et plus courts en temps.

Pour plus de sécurité et de confort, le réseau départemental met à disposition 80 % de véhicules neufs ou très récents.

Pour plus de sécurité et en cas d'intempéries (neige, verglas, tempêtes, crues) : plusieurs modes d'information sur les conditions de fonctionnement du réseau de transports scolaires sont mis à votre disposition, notamment l'envoi de SMS.

...À vous de jouer !

Je recommande à mon enfant de porter systématiquement le gilet rétro-réfléchissant.

Je suis responsable de l'acheminement de mon enfant de mon domicile jusqu'au point de prise en charge. Si mon enfant est scolarisé en maternelle ou primaire, il est nécessaire qu'un adulte soit présent pour l'accompagner et le récupérer à l'arrêt de bus du bon côté de la chaussée. **L'ENFANT NE DOIT JAMAIS TRAVERSER SEUL**

En l'absence de mise en place d'accompagnateurs par ma commune, mon enfant doit savoir attacher sa ceinture de sécurité. Dans le cas contraire, il n'est pas apte à emprunter les services de transports scolaires.

En cas de demande de modification d'itinéraire, je formule celle-ci exclusivement auprès du Service régional des Transports, Autorité Organisatrice des transports scolaires.

Je suis responsable du comportement de mon enfant. En cas d'attitude inacceptable à bord d'un car, des sanctions peuvent être prononcées allant du simple avertissement à l'exclusion définitive. Je suis aussi responsable des dommages volontaires ou actes de vandalisme perpétrés par mon enfant.

Un doute sur les conditions de circulation ? Je m'informe !

● je consulte le Site Internet www.laregion.fr

● j'appelle le **N° Vert 0 800 39 06 77**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

● pour recevoir les SMS d'information, je communique mon numéro de téléphone portable et donne mon accord.